

Par leur inaction en faveur de l'UPR, le CSA et le défenseur des droits avalisent la censure médiatique qui nous est opposée.



Comme nous l'avions annoncé dans [un article précédent](#), nous avons contacté le CSA il y a quelques semaines, afin de demander un traitement équitable de l'UPR et de François Asselineau dans les grands médias nationaux.

Pour rappel, vous retrouverez notre lettre ci-dessous.

Notre demande au CSA:

Nous avons reçu il y a environ trois semaines la réponse de M. SCHRAMECK, président du CSA, qui est à lire ci-dessous.

Réponse du CSA:

Par ailleurs, nous avons également saisi M. Jacques TOUBON, Défenseur des Droits, afin que d'autres suites puissent être données à nos requêtes.

Nous laissons nos lecteurs découvrir la réponse que nous venons de recevoir.

Réponse de M. TOUBON :

Commentaires

Réponse du CSA :

Les réponses du CSA à nos demandes multiples deviennent à chaque fois plus courtes. Ceci témoigne d'une gêne que les membres du CSA ont de plus en plus de mal à cacher.

Le CSA louvoie en prétextant une incapacité d'agir. Nous remarquons que le CSA a bien davantage fait preuve de diligence lorsqu'il s'est agi de [répondre aux protestations de l'UMP et du PS au sujet d'une énième émission télévisée](#) (Des paroles et des actes) consacrée à Marine le Pen.

Pour notre part, nous demandons simplement la stricte application du principe d'équité, que le CSA doit normalement faire respecter.

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
En particulier, depuis les dernières élections régionales et notre score de 0,9 % , nous aurions ainsi dû avoir accès à 0,9 % de temps de parole. Ainsi, nous aurions du avoir le droit à 23 matinales sur les grands médias depuis le début de l'année. Nous n'en avons obtenu aucune.

En piétinant de fait la règle fixée par le CSA lui-même, il semblerait que M. SCHRAMECK, homme proche du pouvoir puisqu'il fut directeur de cabinet de Lionel JOSPIN, a pour objectif d'entraver la connaissance de l'UPR au grand public.

L'injustice que subit l'UPR, mise en regard avec l'hypermédiatisation de M. MACRON que nous avons soulignée dans notre lettre, laisse de marbre le CSA.

Réponse à la lettre du défenseur des droits :

M. TOUBON affirme quant à lui ne pas pouvoir agir, se cachant derrière la prétendue indépendance de l'administration qu'est le CSA.

Et pourtant, la mission qui lui a été confiée est "l'aide aux personnes physiques et morales en cas de mauvais fonctionnement d'une administration, d'une collectivité ... notamment en matière de discrimination."

N'est-ce pas là le cas de l'UPR et de M. Asselineau ?

Lorsqu'un mouvement politique en pleine ascension, qui engrange de plus en plus souvent 40, 50 voire 60 adhésions journalières, qui a réuni près de 190 000 électeurs il y a quasiment un an, et qui pourtant est barré de la quasi-totalité des grands médias, avec la complicité du CSA qui botte en touche systématiquement : n'y a t-il pas là discrimination caractérisée et dysfonctionnement flagrant de l'administration qu'est le CSA ?

En conclusion :

Ces deux institutions considèrent que les 200 000 électeurs de l'UPR, qui sont par ailleurs des contribuables payant des impôts et des redevances qui les financent, n'ont pas le droit à la parole.

Les évènements en cours au niveau mondial, que ce soit la victoire du Brexit, ou l'élection de Donald Trump, montrent que l'influence médiatique a de moins en moins d'effet.

Nous allons saisir le Conseil d'Etat afin que soient portés aux plus hautes instances les problèmes que nous rencontrons.

Nous invitons également nos adhérents et sympathisants, ainsi que tous les Français épris de démocratie et de justice, à contacter massivement le CSA, de manière très polie mais très circonstanciée, afin de leur demander de **FAIRE RESPECTER LA LOI en exigeant que François Asselineau obtienne, dans tous les grands médias audiovisuels, le temps de parole correspondant au président d'un mouvement politique représentant près d'1 % des suffrages .**

Equipe de rédaction UPR